

ENSEMBLE 127

activités hippiques

Sommaire

I. Description du dispositif Les Haras nationaux (EPIC créé en 1999) Les autres interventions en faveur des activités hippiques : le fonds commun de l'élevage et des courses Eléments statistiques sur les activités hippiques : <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'équidés- Nombre d'éleveurs- Nombre d'emplois dans la filière- Nombre de licenciés en équitation- Nombre de centres équestres- Montant des enjeux effectués au PMU	II. Les concours publics : 134 millions d'euros en 2004 Depuis 2002, les crédits destinés aux Haras nationaux sont intégralement budgétisés. Seules les dotations destinées aux sociétés de course (subventions pour le développement de l'élevage et des courses) sont imputées sur un compte spécial du Trésor, dénommé « fonds national des courses et de l'élevage ». Les financements concernant spécifiquement les activités hippiques sont exclusivement d'origine nationale.
---	---

I. Description du dispositif

Inscrit depuis des siècles dans l'histoire patrimoniale de notre pays, l'élevage des chevaux participe aujourd'hui encore à son développement rural et trouve tout naturellement sa place au sein d'une politique agricole soucieuse de respect de l'environnement et de développement durable.

Le cheval offre tout à la fois des possibilités de pratique sportive et d'activités de loisir mais constitue aussi une production agricole (viande chevaline).

Le ministère de l'agriculture et de la pêche anime et soutient les actions relatives à l'organisation et au développement de l'élevage des équidés et des activités hippiques, en particulier dans la perspective du développement local. En matière d'élevage, son action s'exerce notamment par l'intermédiaire de l'établissement public "Les Haras nationaux" chargé de la mise en œuvre de cette politique en partenariat avec les organismes socioprofessionnels et les collectivités locales.

Par ailleurs, le maintien des mesures de conservation du patrimoine biologique (primes agro-environnementales en faveur du maintien des races menacées comptabilisées dans l'ensemble relatif aux mesures agro-environnementales) doit permettre aux chevaux de participer de manière active à la gestion de l'espace rural.

Les haras nationaux

L'établissement public à caractère administratif "les Haras nationaux", placé sous la tutelle du MAP, a été créé en juillet 1999 pour assurer les missions de l'ancien service des haras dans le domaine de l'élevage des chevaux. Au titre de sa mission d'orientation génétique du cheptel équin, l'une des attributions de l'établissement est de proposer en monte publique

des étalons sélectionnés, répartis dans ses haras et dépôts. Les étalons nationaux représentent 18% de l'ensemble des étalons et environ 32% des saillies.

En plus des prestations de services qu'il effectue, l'établissement met en œuvre, en accord avec la tutelle assurée par le MAP et en liaison avec les professionnels de la filière, des actions d'encouragement à l'élevage, de développement de l'équitation, de mise en place d'équipements hippiques et d'aide aux sociétés de courses.

Les autres interventions en faveur des activités hippiques

Le MAP définit et subventionne directement des interventions au profit d'organismes développant l'utilisation du cheval. S'agissant de l'élevage des chevaux de course, les aides ne sont pas mises en œuvre directement par le MAP mais à travers le Fonds commun de l'élevage et des courses géré par la Fédération nationale des courses françaises (FNCF) et abondé par le MAP et les Sociétés de courses. Ces aides essentiellement constituées de primes aux éleveurs sont indexées sur les allocations en course (sommes distribuées aux propriétaires des chevaux arrivés gagnants ou placés) et suivent une évolution positive depuis plusieurs années (387 millions d'euros en 2004, 364 millions en 2003).

Éléments statistiques sur les activités hippiques

- Le nombre total d'équidés a augmenté de 35% entre les recensements de l'agriculture de 1988 et de 2000; l'augmentation du nombre de chevaux de selle et de course étant supérieure à la diminution du nombre de chevaux lourds (cf le tableau 1).
- La pratique de l'équitation augmente régulièrement et occupe le cinquième rang des activités sportives pratiquées en France, de par l'importance du nombre de licenciés.
- Les courses et paris concernent environ 15% de la population française âgée de plus de 18 ans et le chiffre d'affaires du PMU a globalement progressé de 39% au cours des cinq dernières années.

Tableau 1

statistiques sur les activités hippiques (années 2000 et 2003)		
	2000	2003
effectifs d'équidés (dans les exploitations agricoles)* <i>dont selle, sport, loisirs et courses</i> <i>dont chevaux lourds et asins</i>	448 000 76,3% 23,7%	457 000 76,5% 23,5%
nombre d'éleveurs d'équidés (est considéré comme éleveur tout propriétaire d'au moins une jument ayant été conduite à la saillie au cours de l'année)	44 000	44 000
emplois dans la filière équine <i>en équivalent temps plein (ETP)</i> <i>dont effectif de l'établissement public "Les haras nationaux"</i> emplois liés à l'organisation des courses et des paris	54000	environ 31 000 1 110 environ 20 000
pratique de l'équitation nombre de licenciés (463 000 en 2003) pour 1000 habitants nombre de centres équestres	7,3‰ 5 390	7,6‰ 5 563

*L'effectif total des équidés est estimé à environ 800 000.

sources: MAP / SCEES et les haras nationaux

Tableau 2

montant et destination des enjeux effectués au pari mutuel en 2000 et en 2004				
	2000		2004	
	en millions d'euros	en %	en millions d'euros	en %
montant des enjeux	6 023	100%	7 799	100%
montant reversé aux parieurs gagnants	4 199	69,7%	5 667	72,7%
prélèvement légal	1 824	30,3%	2 125	27,3%
<i>dont revenant directement aux sociétés de courses et à la FNCF</i>	820	13,6%	1 101	14,1%
<i>dont prélèvement de l'Etat</i>	1 004	16,7%	1 024	13,1%

source: MAP / DGFAR

○ Le total des prélèvements s'élevait à 2,1 milliards d'euros en 2004, dont 48% pour les pouvoirs publics et 52% revenant directement aux sociétés de courses (voir le tableau 2). Grâce au prélèvement affecté au Fonds National des Courses et de l'Élevage et depuis 2002 au budget général, les courses assurent en grande partie le financement du secteur « Cheval » en France.

II. Les concours publics

Tableau 3

Concours publics de l'ensemble 127 (activités hippiques)	1994	2000	2001	2002	2003	2004	2004 / 2003	budget national 2004	budget UE 2004
Fédération nationale des courses françaises	75,5	79,5	86,9	84,2	83,9	86,0	2,5%	86,0	0,0
Haras nationaux et autres dépenses pour les activités hippiques	41,6	63,0	59,2	43,8	56,2	47,9	-14,8%	47,9	0,0
Total	117,1	142,5	146,1	128,0	140,0	133,9	-4,4%	133,9	0,0

Unité : million d'euros

Source: les concours publics à l'agriculture - MAP

Les financements publics pour les activités hippiques représentent, en 2004, 6% de l'ensemble des dépenses pour le développement rural.

Jusqu'en 2001, la majeure partie des crédits en faveur des activités hippiques provenait du Fonds national des haras et des activités hippiques, compte spécial du Trésor alimenté par les produits du prélèvement "élevage" sur les sommes engagées au pari mutuel urbain et au pari mutuel sur les hippodromes.

Depuis 2002, les crédits destinés aux Haras nationaux sont intégralement budgétisés, seules les dotations destinées aux sociétés de course (subventions pour le développement de l'élevage et des courses) sont désormais imputées sur un compte spécial du Trésor, dénommé "fonds national des courses et de l'élevage".

Globalement, les concours publics pour les activités hippiques diminuent de 4,4% en 2004. Cette diminution concerne les financements pour les haras nationaux et les autres dépenses pour les activités hippiques qui ont tendance à fluctuer depuis quelques années, alors que la dotation pour les sociétés de courses est relativement stable depuis cinq ans.

Les financements concernant spécifiquement les activités hippiques sont exclusivement d'origine nationale. L'élevage des chevaux entrepris au sein des exploitations agricoles est

également éligible à d'autres aides déjà comptabilisées dans plusieurs ensembles du domaine consacré au développement rural (aides à l'installation, à l'investissement, au soutien à la production de viande de cheval, à la compensation de handicaps naturels, à l'agro-environnement, dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation ou des contrats d'agriculture durable...), qui sont, pour la plupart d'entre elles, cofinancées par l'Union européenne.